



CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

ID : 075-267500049-20241014-CA_2024_10_09D-DE

S²LOW

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2024

Point N°9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Objet : Modification du Tableau des emplois réglementaires du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2221-1 à L. 2221-10, L. 2512-9, R. 2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R.123-39 à R.123-61 ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 4112-6 et L. 6152-1 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique hospitalière, et notamment son article 2

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 12 Septembre 2024 ;

Vu le mémoire présenté par la directrice générale du centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Délibère

Article 1 : À compter du 1^{er} novembre 2024 les emplois réglementaires du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris se répartissent selon le tableau présenté en annexe n°1.

Article 2 : Les emplois susceptibles d'être occupés par des agents contractuels, au titre des dispositions de l'article L. 332-8 du Code général de la fonction publique, sont établis selon le tableau présenté en annexe n°2.

Article 3 : La dépense correspondant à l'ensemble des emplois réglementaires sera imputée aux comptes 633 et 64 du budget d'exploitation du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (budget général, budgets annexes des EHPAD, du SSIAD, des CHRS-CHU et des résidences autonomie).

Article 4 : la délibération n°28 du 21 Mars 2024 est abrogée.

Ho La Directrice générale
Le Directeur Adjoint des Solidarités

Jeanne SEBAN

Jim BOSSARD

Présidente
Lea FLOCH
Adjointe à la Maire de Paris
chargée des solidarités,
de l'hébergement d'urgence
et de la protection des réfugiés